

## Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Bury

Questionnement en ligne et par téléphone  
du 4 mars au 10 mars à midi

Reçue par courriel le jeudi 4 mars, 2021 à 19 h 1 min 20 s

Expéditeur : Nicholas Chevalier,  
Agent de recherche et développement, FCQGED

Question :

Bonjour,

Le FCQGED est surpris d'apprendre que, encore une fois, il n'y aura pas de période d'information publique pour le BAPE portant sur l'agrandissement d'un LET, à l'instar du BAPE sur le projet d'agrandissement du LET de Lachenaie. Nous sommes également surpris d'apprendre que le délai de dépôt de mémoire est raccourci à 3 semaines suivant la première partie de l'audience. Ce délai semble très court, surtout considérant que cette période sera ponctuée d'audiences et d'ateliers dans le cadre du BAPE sur les résidus ultimes.

Nous avons été habitués à pouvoir profiter d'une période d'information publique dans les dernières années, nous laissant la chance de consulter en profondeur la documentation fournie par les parties intéressées. Nous comprenons que le ministre du MELCC peut tout à fait demander et lancer lui-même des audiences sans passer par une période d'information, mais cette façon de faire porte son lot de difficultés pour les citoyens et les organismes qui s'intéressent au projet. Nous aimerions donc savoir si cette nouvelle façon de faire est la nouvelle norme et si nous devons nous y attendre à l'avenir.

Au plaisir,

Reçue par courriel le samedi 6 mars 2021 à 3 h 33 min 5 s

Expéditeur : Patrizio Oliviero Armani Grecco  
Parti Républicain Souverainiste

Question :

La mise en place d'un recouvrement final lorsque le niveau final des matières résiduelles est atteint dans une cellule et dès que les conditions climatiques le permettent est exigé par le REIMR. La fermeture du site s'effectuerait donc de façon progressive pendant l'exploitation du LET. L'élévation géodésique la plus élevée sur le profil final est de 294,1 m, ce qui représente environ 34 m d'épaisseur maximale de matières résiduelles et 0,9 m de recouvrement final.

Le climat est subhumide de type continental tempéré. Ce climat est caractérisé par un hiver froid, un été et des précipitations réparties à peu près uniformément dans l'année.



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

D'après les données climatiques d'Environnement Canada entre 1971 et 2000 pour la station météorologique de Sherbrooke, la température moyenne annuelle est de 4,1 °C. La température moyenne du mois de janvier, le mois le plus froid, est de -11,9 °C, alors que celle du mois d'août, le mois le plus chaud, est de 18,1 °C. Finalement, on compte en moyenne 280,7 jours pour lesquels la température maximale est supérieure à 0 °C. Les précipitations moyennes annuelles de pluie et de neige sont de 873,9 mm et 294 cm respectivement pour un total d'en moyenne 1 144,1 mm. Les précipitations maximales moyennes mensuelles sous forme de pluie sont enregistrées au mois d'août avec 130 mm, et sous forme de neige au mois de janvier avec 69 cm. La couverture de neige maximale moyenne est mesurée au mois de février avec une épaisseur de 39 cm.

À l'échelle du Québec, les observations du climat montrent une tendance à la hausse des températures moyennes de 1 °C à 3 °C entre 1950 et 2011 (Ouranos, 2015). Cette augmentation des températures a modifié le rythme des saisons, dont le prolongement de la saison estivale, la réduction de la saison hivernale et l'augmentation des épisodes de gel-dégel. Selon les projections futures, l'augmentation de la moyenne annuelle des températures dans le sud du Québec devrait varier entre +2,4 °C et +3,1 °C à l'horizon 2041-2070, et entre +3,2 °C et +5,6 °C à l'horizon 2071-2100.



INFORMER

Sur le site de l'agrandissement, les 12 forages réalisés en 2018 ont tous été aménagés en puits d'observation des eaux souterraines et ont été échantillonné en juin 2018 dans le but d'établir la qualité initiale des eaux souterraines.



CONSULTER

L'étude de l'évaluation de la vulnérabilité de la nappe d'eau souterraine conclut, dans le contexte local du site de l'agrandissement projeté, que l'aquifère à nappe libre constitué par le silt sableux à argileux présente une vulnérabilité moyenne à la pollution. Les principaux paramètres qui amènent une telle classification sont la faible profondeur de la nappe et sa recharge annuelle élevée.



ENQUÊTER

Reçue par téléphone le lundi 8 mars 2021, 9 : 50 Durée : 1 min. 49 sec.  
Expéditeur : Manon Fleury



AVISER

Question :

Bonjour, ici Manon Fleury de Dudswell. Je participe aux séances d'information de Valoris depuis plusieurs mois, puis je fais partie du conseil consultatif de l'environnement de la municipalité. Ma question au sujet de l'agrandissement du lieu d'enfouissement concerne les milieux humides. Il y en a un dans la zone d'agrandissement et Valoris a payé 400 000 \$ parce qu'elle devait le détruire. Et ce 400 000 \$ déborde sur nos taxes ? À chaque fois que j'ai posé la question, je n'ai pas eu de réponse, parce que c'est ce que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques fait souvent ou toujours depuis des décennies. Que ce soit l'eau, la forêt ou le développement. Dernière question : pourquoi ne pas faire payer pour protéger et non détruire ? Comme simple citoyenne, je ne connais pas les centaines de cas similaires avec l'Environnement. C'est toujours l'indifférence. Ça l'était en 1972 pendant mes études, et depuis c'est « consultations publiques, commissions d'enquête, études de faisabilité, tables de concertation, projets pilotes ». Difficile de tout se reconnaître dans ces phrases-là. Alors à la prochaine. Merci. Au revoir. Bonne journée.